

Covid-19 : CCMO Mutuelle solidaire des entreprises

Fidèle à ses valeurs mutualistes de solidarité, CCMO Mutuelle met en œuvre des mesures pour aider ses adhérents dans les circonstances difficiles qu'ils peuvent rencontrer avec la crise sanitaire du Covid-19.

Prestations garanties pour les entreprises adhérentes et leurs salariés

Pendant la période de confinement, CCMO Mutuelle garantit le maintien des prestations à l'ensemble de ses entreprises adhérentes et leurs salariés dont la situation entraînerait un défaut de paiement des cotisations. Elle suspend également toute interruption de contrat santé.

Reports d'échéances pour les entreprises en difficultés financières

CCMO Mutuelle a mis en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement des entreprises faisant face à des difficultés financières en cette période inédite.

Sur demande auprès des conseillers commerciaux, la mutuelle s'engage à examiner l'assouplissement des modalités de paiements avec report d'échéances pour les entreprises qui rencontreraient des difficultés de trésorerie.

Concernant les recouvrements et impayés, CCMO Mutuelle examine les dossiers au cas par cas.



« Nous faisons face à une situation exceptionnelle durant laquelle l'ensemble des collaborateurs de la mutuelle CCMO sont mobilisés en télétravail afin de préserver un accès aux soins de qualité aux adhérents. Soucieux de contribuer à l'effort de solidarité nationale et d'apporter notre soutien aux adhérents, nous avons pris des mesures d'urgence pour les accompagner et leur offrir un peu de sérénité tout en maintenant notre équilibre financier. CCMO Mutuelle suit scrupuleusement les recommandations du Gouvernement et s'adapte, chaque jour, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de ses activités au service des adhérents et de leur santé. »

Pol-Henri Minvielle, Directeur général de CCMO Mutuelle.

Journalistes, pour interviewer Pol-Henri Minvielle, Directeur général de CCMO Mutuelle, vous pouvez contacter Léa Doucet, attachée de presse au 0 344 544 344

A propos de CCMO Mutuelle | www.ccmo.fr

Créée en 1943, CCMO Mutuelle s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires. Elle couvre aujourd'hui près de 170 000 personnes en santé et prévoyance. 50 % d'individuels, 50 % en entreprises et collectivités de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale. CCMO Mutuelle exerce le métier d'assurance santé en défendant au quotidien ses valeurs mutualistes fondées sur la solidarité et le respect de la personne humaine, l'absence de recherche de profit, la proximité et la non sélection du risque. Au-delà de l'activité spécifique à toute mutuelle, CCMO Mutuelle assure un rôle d'acteur santé. Elle place l'Homme au cœur de ses préoccupations et la prévention au centre de ses actions.

Retrouvez la Mutuelle CCMO sur   